

Code d'éthique

1.0 Objectif

Le code d'éthique a pour objectif d'énoncer des règles de conduite pour tous les membres bénévoles du GRIS-Montréal.

2.0 Définitions

2.1 C.A. : conseil d'administration.

2.2 Intervention : activité de démystification organisée par le GRIS-Montréal.

2.3 Participant et participante : personne qui assiste à une intervention. (ex. : élèves)

2.4 Intervenant et intervenante : membre du GRIS-Montréal qui a reçu une formation pour animer des interventions.

3.0 Responsabilités

3.1 Responsabilités générales (applicables à l'ensemble des membres)

- 3.1.1 Je ne fais aucune discrimination quant à la race, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la langue, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'identité de genre, la diversité sexuelle et je veille à prévenir la discrimination sous toutes ses formes.
- 3.1.2 Je suis responsable de la qualité et du sérieux des services que j'offre.
- 3.1.3 Je connais les limites de ma propre formation et de mes aptitudes et je n'offre que les services pour lesquels je possède les compétences requises.
- 3.1.4 Si je suis en conflit avec l'un des articles du code d'éthique du GRIS-Montréal, je m'engage à faire en sorte d'éliminer ce conflit avant de poursuivre mon travail ou à prendre la responsabilité de cesser mon engagement en tant que bénévole.
- 3.1.5 Je ne parle pas publiquement au nom du GRIS-Montréal ni n'engage la responsabilité de celui-ci sans l'autorisation explicite des instances décisionnelles de l'organisme. Si le CA

m'autorise à parler publiquement au nom de l'organisme, je respecte la procédure de relation avec les médias.

3.1.6 Je réfère les participants et participantes aux ressources communautaires pertinentes afin qu'ils puissent obtenir l'aide et le soutien appropriés.

3.1.7 Je ne diffuse aucune information obtenue dans l'exercice de mes fonctions, sauf aux membres du conseil d'administration et du personnel de la permanence, sans l'autorisation de la personne responsable auprès du GRIS-Montréal.

Exemples : je ne diffuse pas le contenu confidentiel des discussions tenues lors des rencontres du conseil d'administration à d'autres membres de l'organisme sans le consentement des membres du CA.

OU

Je ne répète pas ce qu'un ou une autre membre, un ou une participante ou toute autre personne a pu révéler sur son vécu, ses expériences.

3.2 Responsabilités de l'intervenant, de l'intervenante, de l'observateur et de l'observatrice

3.2.1 Je suis objectif face à toute situation pouvant se produire lors d'une intervention et je tiens compte des limites de mon vécu.

Exemple : je ne remets pas en question le vécu de mon co-intervenant ou ma co-intervenante, même s'il me choque.

3.2.2 Je ne réponds pas à des questions théoriques spécifiques, à moins d'avoir la formation professionnelle, les qualifications ou les connaissances requises pour répondre à de telles questions.

Nota : Le but des interventions du GRIS-Montréal est de démystifier l'homosexualité et la bisexualité selon le vécu personnel des intervenants et intervenantes et non selon différentes théories ou statistiques.

Exemple : je ne cite pas de résultats de recherche concernant l'origine de l'homosexualité (génétique ou sociale).

3.2.3 Je m'abstiens de toute obscénité, toute parole ou toute réflexion provenant d'un humour blessant ou déplacé.

Exemple : je ne fais pas de blagues ridiculisant les blondes, les juifs, les drag queens, etc.

3.2.4 Je ne fixe pas, ne dévisage pas, ne drague pas un participant ou une participante, que ce soit pendant ou après une intervention.

Exemples : je balaie la classe du regard. Je ne donne pas de rendez-vous privé à une participante ou un participant après une intervention.

- 3.2.5 Je ne diffuse pas d'informations concernant la vie privée de personnalités publiques si celles-ci n'ont pas été révélées publiquement par les personnes concernées.
Exemple : je ne parle pas de la prétendue homosexualité d'une personnalité connue parce que je l'ai vu dans un bar gai, à moins que cette dernière l'ait dit publiquement.
- 3.2.6 Je peux exprimer mon opinion ou mes préférences même si elles diffèrent de celles de mon co-intervenant ou de ma co-intervenante, sans toutefois soutenir que les miennes sont meilleures ou supérieures.
Exemple : si mon co-intervenant est en couple ouvert, je peux dire : « Au contraire de mon co-intervenant, je ne vis pas en couple ouvert et ne serais pas à l'aise de le faire, mais je comprends que ce type de relation puisse convenir à d'autres couples. »
- 3.2.7 Je ne fais pas d'affirmation sur des questions de statistiques ou de proportions. (voir nota du point 3.2.2)
Exemples : 10 % des personnes sont homosexuelles OU la majorité des personnes qui ont le sida sont des hommes gais.
- 3.2.8 Si on me désigne pour faire une intervention au nom du GRIS-Montréal, je ne perçois aucune rémunération. Si une rémunération est offerte, je la remets à la permanence du GRIS-Montréal.
- 3.2.9 Lors de la cueillette des questionnaires, je respecte leur confidentialité. En aucun cas je ne manipule ou consulte les questionnaires en présence des participants et participantes.

3.3 Responsabilités des membres de l'équipe de recherche

- 3.3.1 Je m'engage à respecter le « Guide d'éthique de la recherche avec des sujets humains » préparé par le Groupe de travail des trois Conseils (Conseil de recherche médicale, Conseil de recherche des sciences naturelles et de génie, Conseil de recherche en sciences humaines) et adopté par l'équipe de recherche du GRIS-Montréal.